



Intitulé de poste et classe :	Assistant local chargé de la sécurité (G-5)
Avis de vacance de poste n° :	2022FE-RER
Date limite de dépôt des candidatures :	08.07.2012
Unité administrative :	Section de la sécurité, Greffe
Lieu d'affectation :	Abidjan, Côte d'Ivoire
Type et durée de l'engagement :	Contrat d'assistance générale
N° de poste :	
Salaire annuel minimum net (taux applicable aux fonctionnaires sans charge de famille) (N/A) :	CFA 7 839 000

Durée de l'engagement

Contrat d'assistance général temporaire jusqu'au 31 décembre 2012 (période d'essai peut être applicable).

Date d'entrée en fonction à déterminer ultérieurement.

Une liste de réserve de candidats qualifiés pour des contrats à durée déterminée s'agissant des postes permanents ou des contrats d'assistance temporaire pourra être établie pour ce profil à la suite de ce processus de sélection.

Fonctions et responsabilités

Le titulaire du poste sera affecté dans l'un des bureaux extérieurs de la CPI à Abidjan, Côte d'Ivoire ou dans un autre lieu d'affectation sur le terrain. Sous l'autorité du fonctionnaire chargé de la sécurité sur le terrain, l'assistant local chargé de la sécurité lui prête son

concours pour s'acquitter des tâches et responsabilités suivantes :

1. Recueillir, tenir à jour et communiquer des informations pertinentes sur la sécurité au niveau local. Assurer régulièrement la liaison et la coordination avec les organismes gouvernementaux locaux chargés de la sécurité.
2. Mener des évaluations et exécuter des plans de sécurité et les tenir à jour; tenir à jour les listes du personnel.
3. Mener des enquêtes en matière de sécurité et assurer la liaison avec la police nationale en fonction des besoins. Rédiger et soumettre des rapports d'incident en matière de sécurité.
4. Fournir, dans le cadre de missions, un soutien en matière de sécurité lors d'opérations sur le terrain, notamment en ce qui concerne les armes à feu, la protection rapprochée, le transfert de prisonniers et l'évaluation des conditions de sécurité des hôtels et autres lieux visités.
5. Organiser et animer des séances de formation portant sur la sensibilisation et la préparation aux questions de sécurité à l'intention du personnel des bureaux extérieurs.
6. Fournir des conseils en matière de sécurité et organiser des réunions pour faire le point sur les conditions de sécurité à l'intention des membres du personnel venant du siège ou d'autres lieux d'affectation.
7. Veiller au respect des Normes minimales de sécurité opérationnelle (MOSS) et des Normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile (MORSS). Donner aux membres du personnel des conseils sur les mesures de sécurité concernant leur résidence.



8. Fournir une assistance administrative générale et pratique au fonctionnaire chargé de la sécurité sur le terrain. Tenir à jour les dossiers et bases de données.

Qualifications Essentielles

1. Diplôme de fin d'études secondaires ; un diplôme universitaire dans un domaine pertinent peut se substituer à deux années d'expérience professionnelle.
2. Six années d'expérience, à des niveaux de responsabilité croissants, dans la police, dans l'armée ou au sein d'un service de sécurité de l'État, de préférence dans un environnement opérationnel.
3. Expérience de travail dans des conditions stressantes.
4. Expérience de la conduite de véhicules dans des conditions locales, et permis de conduire national en cours de validité.

CONNAISSANCES LINGUISTIQUES

La maîtrise du français, à l'écrit comme à l'oral, est obligatoire. Une connaissance pratique de l'anglais est souhaitable. La connaissance de plusieurs langues vernaculaires parlées dans le pays est essentielle.

Informations générales

- Le candidat retenu sera soumis à la procédure d'habilitation de sécurité du personnel, conformément à la politique en vigueur à la CPI. Cette procédure consiste, entre autres, à s'assurer de l'exactitude des informations fournies dans le profil personnel et à procéder à une vérification du casier judiciaire.
- Les candidats peuvent vérifier l'état d'avancement du recrutement sur le site Web de la CPI.
- La préférence sera donnée aux ressortissants des États parties au Statut de Rome, ou à ceux des États qui ont signé le Statut et se sont engagés dans le processus de ratification, ou encore à ceux des États qui se sont engagés dans le processus d'adhésion. Néanmoins, les candidatures de ressortissants d'États non parties pourront également être prises en considération.
- Conformément aux dispositions du Statut de Rome, la Cour entend assurer une représentation équitable des hommes et des femmes pour tous les postes à pourvoir, une représentation des principaux systèmes juridiques du monde pour les postes de juristes, ainsi qu'une représentation géographique équitable pour les postes d'administrateurs.
- Les candidatures féminines sont particulièrement encouragées.
- Les fonctionnaires recrutés dans la catégorie des services généraux ne bénéficient pas des avantages accordés au personnel international.
- Pour les postes d'administrateur et d'agent des services généraux, la Cour se réserve le droit de ne procéder à aucun recrutement, ou de procéder à un recrutement à une classe inférieure ou sur la base d'un profil de poste modifié.
- La Cour pénale internationale est partie à l'accord sur la mobilité entre les organisations et souhaite accueillir, dans le cadre de détachements, des fonctionnaires d'autres organisations du régime commun des Nations Unies.